

le premier ministre et le ministre des Finances (M. Fleming) ont pris bien soin de ne pas mentionner.

Le très hon. M. Diefenbaker: On les a cités deux fois hier.

L'hon. M. Pickersgill: Pas le passage suivant:

Il nous a paru que la partie de l'économie canadienne connue généralement sous le nom des provinces Maritimes pouvait le mieux se comparer aux conditions à prévoir dans Terre-Neuve, et que, durant une période de transition, il faudra fournir au gouvernement de Terre-Neuve des sommes suffisantes pour établir et perfectionner des services comparables à ceux dont jouissent les habitants des provinces Maritimes, et cela sans imposer aux habitants de Terre-Neuve un fardeau plus lourd que celui que supporteront les habitants des provinces Maritimes.

Et il poursuit:

Il a été possible, à la suite de longs pourparlers, d'arrêter le plan, énoncé aux termes de l'union et capable d'atteindre cet objectif.

Autrement dit, ce que M. St-Laurent disait à ce sujet, c'est qu'on pouvait s'attendre que ces subventions de transition permettent à Terre-Neuve de hausser son niveau à celui des provinces Maritimes, ce qu'elle n'a pas fait, effectivement. Il a ensuite ajouté:

Or, la prévision n'a pas tous les avantages de la rétropection.

Le premier ministre n'a pas cité cela, pour des motifs bien évidents.

Il a aussi été prévu qu'avant l'expiration d'un délai de huit ans à compter de la date de l'entrée en vigueur de l'union, une commission sera chargée d'étudier la situation à nouveau afin d'établir si l'application des termes prévus est satisfaisante et de nature à rendre l'existence des gens de la nouvelle province pareille à celle des habitants des anciennes provinces.

Quiconque lit ce rapport constatera que ce but n'a certes pas été atteint, et les commissaires n'ont pas dit, ni laissé entendre, qu'il serait atteint bientôt. De fait, ils ont dit très clairement qu'il ne serait pas atteint en 1962,—la date limite. Mais ce que les gens et M. St-Laurent lui-même auront le plus de difficulté à avaler, c'est le travestissement des paroles suivantes:

Il n'y a aucune obligation de donner suite aux vœux qu'une commission royale pourra formuler à ce moment.

En soi, hors de son contexte, cette phrase a un seul sens, mais lue dans le contexte de ce qui suit, que signifie-t-elle?

Les députés de Terre-Neuve et ceux du Canada, voyant dans la mesure un témoignage de bonne foi des deux parties, n'ont pas jugé nécessaire de constituer des dispositions obligatoires sur les conséquences du rapport d'une commission royale.

Pourquoi? Parce qu'on s'attendait que les deux parties chargées d'étudier la question seraient composées d'hommes d'honneur, et que les termes de l'union, comme ceux de

[L'hon. M. Pickersgill.]

l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ne seraient pas interprétés par des arguties de cour de police.

À l'époque où le parti du premier ministre était dirigé par un autre chef, il a adopté une attitude très différente à l'égard de cette question, et je voudrais simplement rappeler aux honorables députés l'attitude qu'a prise M. Drew lorsqu'il était chef de parti. J'ai ici une coupure du *Telegram* de Saint-Jean, du 15 janvier 1953, qui s'intitule: "M. Drew: Terre-Neuve mérite des conditions plus avantageuses." Voici:

M. E. J. Russell avait proposé que Terre-Neuve "donne tous ses sept sièges fédéraux au parti qui s'engagera le plus fermement à reviser et à améliorer les conditions de l'union relatives aux finances". Le premier chef de parti national qui ait relevé à cette proposition a été l'honorable George Drew.

Il a télégraphié, hier soir, à M. Gordon Higgins, C.R., député de Saint-Jean-Est, pour lui dire que, d'après lui, Terre-Neuve avait droit à des conditions beaucoup meilleures que celles qu'on lui fait aujourd'hui.

Je voudrais simplement donner lecture du télégramme, dont le texte a été cité en entier. Il était adressé à M. Gordon Higgins, Saint-Jean (Terre-Neuve). Le voici:

En réponse à votre question au sujet de la déclaration de 1949 sur la révision des conditions financières avec Terre-Neuve, vous pouvez le confirmer sans hésitation. J'estime que Terre-Neuve a droit à des conditions beaucoup meilleures que celles qu'on lui fait aujourd'hui. Vous savez aussi sans doute qu'à mon avis, les droits de la province devraient être beaucoup plus fermement établis qu'ils ne le sont actuellement.

Voilà l'engagement que l'honorable député qui est aujourd'hui membre du gouvernement avait pris devant les électeurs lorsqu'il brigua leurs suffrages sans succès pendant ces élections. Voilà la position prise alors par le parti conservateur. Elle a été prise de nouveau par l'honorable député en 1957.

Or que voyons-nous aujourd'hui? Nous voyons la répudiation des conditions existantes, non pas une amélioration des conditions, ni l'adoption de conditions meilleures, mais une répudiation des conditions existantes.

L'hon. M. Fleming: Sottise!

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre des Finances, qui affectionne le mot "sottise",...

L'hon. M. Fleming: Et vous, vous affectionnez la sottise elle-même!

L'hon. M. Pickersgill: ...a parlé de l'excès d'insistance sur l'article 29. Même si le ministre n'a pas voulu l'admettre, je suppose qu'il a voulu parler surtout, en disant cela, du premier ministre de Terre-Neuve. Sinon, il pourra me reprendre. Quoi qu'il en soit, permettez-moi de faire voir à quel point le premier ministre de Terre-Neuve a été précis dans son interprétation de l'article 29. Je l'ai